



## Vigne

### Avertissement N° 2 – 5 mai 2015

- Degrés-jours et développement.
- Bien préparer votre pulvérisateur.
- Actions de prévention **AVANT** et **APRÈS** le **DÉBOURREMENT** : blanc, anthracnose et excoriose.
- Traitements herbicides.
- Documents et références.

### **BONNE NOUVELLE SAISON!**

Note : Vous pouvez pointer et cliquer sur les mots **accentués en bleu** présents dans les avertissements et les bulletins du réseau Vigne afin d'accéder à un complément d'information en lien avec les sujets abordés.

## DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Une accumulation d'environ **25 à 29 degrés-jours en base 10 °C** est nécessaire pour le **débourrement** de la vigne sur des cépages hâtifs. Ce **seuil est atteint** à certains endroits dans les régions les plus chaudes de la Montérégie-Est, la Montérégie-Ouest et l'Outaouais et le sera prochainement pour les régions du Centre-du-Québec et des Laurentides.

### Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



1 : Dormant



3 : Bourgeon dans le coton

## Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1<sup>er</sup> mars au 4 mai 2015 en moyenne selon les régions

Région*	Moyenne	Stades phénologiques observés au champ Frontenac/Vidal/Vandal-Cliche/Marquette
Bas-Saint-Laurent	6.4	ND/ND/ND/ND
Capitale-Nationale	10.8	ND/ND/ND/ND
Centre-du-Québec	21.8	ND/ND/ND/ND
Chaudière-Appalaches	8.1	ND/ND/ND/ND
Estrie	11.8	ND/ND/ND/ND
Lanaudière	17.8	ND/ND/ND/ND
Laurentides	23.6	ND/ND/ND/ND
Mauricie	17.0	ND/ND/ND/ND
<b>Montérégie-Est</b>	<b><u>26.2</u></b>	ND/ND/ND/ND
<b>Montérégie-Ouest</b>	<b><u>27.8</u></b>	ND/ND/ND/ND
<b>Outaouais</b>	<b><u>29.8</u></b>	ND/ND/ND/ND
Saguenay–Lac-Saint-Jean	9.5	ND/ND/ND/ND

En raison de changements survenus à Agrométéo, les données de certaines stations météo utilisées par les années passées ne sont plus disponibles. Des ajustements sont à faire quant aux stations qui seront utilisées en 2015.

Données provenant d'Agrométéo

## BIEN PRÉPARER VOTRE PULVÉRISATEUR

Il est encore temps de faire inspecter et régler votre pulvérisateur par une personne accréditée dans le cadre du projet « Action réglage 2015 ». Vous trouverez la [liste complète](#) de ces personnes sur le site du MAPAQ. Le tableau suivant présente la liste des personnes accréditées pour les pulvérisateurs de verger et vignoble :

Bedford	Raphaël Fonclara	450-248-0454, poste 24
Bedford	Laurence Tétreault Garneau,	450-248-0454, poste 27
Bedford	Daniel Venneman,	450-248-0454, poste 47
Frelighsburg	Jonathan Rodrigue,	450-298-5275, poste 29
Napierville	Marina Ribeiro	450-245-3287, poste 34
Saint-Bernard	Colombe Ricard-Cliche	418-475-4475, poste 246
Saint-François-Xavier-de-Brompton	Pascal Lalande-Gagnon	819-845-7962
Saint-Hyacinthe	Nicolas Authier	450-778-6514
Saint-Lambert-de-Lauzon	Dubé, Gaëlle	418-417-0589
Saint-Rémi	Yelle, Paul-Émile	<a href="mailto:peyelle@gmail.com">peyelle@gmail.com</a>
Sherbrooke	Gendron, François	819-820-8620, poste 29

Comme une image vaut mille mots, des capsules vidéo ont été produites pour vous guider dans les différentes étapes :

- La préparation du pulvérisateur.
- Le réglage du pulvérisateur.
- Les données requises.
- Atteindre la cible: quantité et traitement.
- Atteindre la cible: débit, espacement et vitesse.

## ACTIONS DE PRÉVENTION AVANT ET APRÈS LE DÉBOURREMENT

### Blanc et anthracnose

Application de **polysulfure de calcium (CHAUX SOUFRÉE** ou **LIME SULPHUR)**, de préférence avant le **débourrement** pour éviter la phytotoxicité, mais **possible jusqu'à la pointe verte**.

Homologué contre le blanc de la vigne, le polysulfure de calcium réduit également l'inoculum de l'anthracnose. De préférence, faire le traitement le plus tôt possible en début de saison, à un moment où le produit pourra bien sécher sur le feuillage (12 h) et lorsque les risques de gel durant la nuit suivant le traitement seront absents.

Notez que les traitements contre le blanc peuvent aussi être faits à différents moments : en prévention, dès les premiers signes de la maladie, à l'éclosion des bourgeons, lorsque les nouvelles pousses auront de 1 à 3 cm de longueur et en pré et postfloraison.

Pour l'anthracnose, en plus de ce traitement préventif, il est maintenant possible d'effectuer un autre traitement préventif, donc avant l'apparition de la maladie. Voir la section des nouvelles homologations.

### Excoriose

Les produits à base de **CUIVRE appliqués au stade dormant, directement sur le cordon, réduisent l'inoculum de l'excoriose, du blanc et de la pourriture noire**. De plus, une application de cuivre en saison est aussi efficace contre le **mildiou**. Attention! Certaines formulations de cuivre ne sont pas recommandées sur les hybrides français de même que sur les vinifera. En cas de doutes, des tests sur de petites superficies peuvent être faits.

Des traitements avec les matières actives captane et folpet peuvent aussi être faits lorsque les nouvelles pousses mesurent de 1 à 5 cm et répétés lorsqu'elles auront atteint de 10 à 15 cm.

Sur les **cépages sensibles** ayant un **historique d'excoriose**, il est recommandé **d'intervenir après le débourrement**, lorsque les vignes restent mouillées pendant plusieurs jours.

Le cultivar « **De Chaunac** » est très sensible à cette maladie, « **Ste-Croix** » est sensible, tandis que « **Baco Noir, Maréchal Foch, Seyval blanc et Vandal Cliche** » sont moyennement sensibles.

Bien identifier la maladie avant d'intervenir.

## TRAITEMENT DES MAUVAISES HERBES

Pour les vignobles rustiques et non rustiques établis (2 ans et plus), les traitements herbicides en prélevée doivent être faits avant le débourrement. Les produits pouvant être utilisés à ce moment-ci et plus tard en saison sont le [GRAMOXONE](#), l'[IGNITE](#), le [VENTURE](#) et des formulations à base de glyphosate et de simazine.

Pour les régions plus fraîches, dans les vignobles non rustiques et/ou non débourrés, les traitements en prélevée sont aussi à prévoir avant le débourrement avec, entre autres, des matières actives tels la simazine, le dichlobénil (ex. : [CASORON](#), 1 mois avant le débourrement avec une température inférieure à 15 °C) ou des produits comme le [DEVRIOL](#).

L'efficacité de ces produits dépend beaucoup de la quantité de matière organique présente dans vos sols. Consultez attentivement les étiquettes pour déterminer quelle concentration à utiliser chez vous et les meilleurs moments d'application.

Afin de trouver le bon produit pour contrôler les mauvaises herbes présentes, il est fortement conseillé que vous en fassiez l'inventaire dans votre vignoble. Il est aussi important de connaître le type de sol du vignoble afin d'appliquer les bonnes concentrations des produits.

La pose d'un paillis de plastique avant la plantation du vignoble et le sarclage mécanique font partie des options de remplacement des herbicides.

## DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#).
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#).
- [SAGE pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 14 mai 2010.
- VIGNE, [Guide de protection 2014](#).
- IRIIS phytoprotection : <http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Default.aspx>. Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicité et autres (inscription gratuite).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE  
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseure  
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ  
Téléphone : 819 820-3035, poste 4342 ou 1 800 472-4846, poste 4342  
Courriel : [karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 2 – Vigne – 5 mai 2015*